

quelconque un cours d'eau interprovincial ou n'importe quelle autre voie d'eau interprovinciale, en sera tenu entièrement responsable.

A l'heure actuelle, il existe au Canada un méli-mélo de lois et de règlements. Certains règlements ont été adoptés en vertu de la loi sur les pêcheries, d'autres relèvent du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, d'autres du ministère des Transports et, en particulier, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Même si tous ces règlements se rapportent à un aspect quelconque de la pollution de l'eau, très peu s'attaquent à l'ensemble du problème et aucun ne fait de l'atteinte à la santé et au bien-être du public un délit en soi. Voilà l'intention du bill.

● (5.40 p.m.)

Je ne veux pas insister trop longtemps là-dessus, car je pense que certains députés voudront dire quelques mots à ce sujet, alors que d'autres préféreront se taire pour que nous puissions envoyer ce bill au comité avant 6 heures. Tout ce que j'aimerais dire, c'est que d'après ce que nous avons lu dans les journaux, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources souscrit à l'objectif de ce bill. Il n'y a aucun inconvénient à ce que le bill en question soit envoyé au comité. C'est précisément ce que nous devrions faire cet après-midi.

Comme il reste 18 minutes à ceux qui veulent exprimer leur opinion, je vais reprendre mon siège non sans avoir, une fois encore, invité instamment les députés à envoyer le bill au comité cet après-midi, comme nous venons de réussir à envoyer l'excellent bill du député de Waterloo au comité de la santé et du bien-être social.

**M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, il est évident, à en juger par les applaudissements qui ont accueilli ce bill de tous les côtés de la Chambre, que le bill pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, que nous étudions en ce moment et dont la Chambre est encore saisie, n'est pas jugé la solution appropriée au problème du contrôle de la pollution dans notre pays. Nous devons appuyer ce bill parce qu'il accomplit l'une des choses dont j'ai déjà parlé à propos du bill précité. La proposition suppose que le Parlement fédéral exerce une certaine autorité à l'échelle nationale, et propose que l'on considère comme une infraction le fait de polluer les eaux n'importe où au Canada. Des sanctions très sévères y sont prévues.

Je ne sais si j'admets d'emblée ce bill, car il est très court. C'est en soi une proposition de loi et non pas une partie de quelque autre

[M. Anderson.]

proposition de loi concernant les ressources en eau. Peut-être devrait-on le développer pour en faire une mesure plus efficace contre la pollution. Néanmoins, je pense qu'envoyer ce bill au comité pour qu'il y soit étudié en même temps que la loi pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, une fois qu'elle y parviendra, serait une excellente idée. Je n'ai pas l'intention de faire échouer ce bill en prolongeant la discussion. Je veux simplement dire que je suis en faveur du principe énoncé. Je ne le dis pas en mauvaise part, mais il justifie quelques-unes des critiques à l'endroit de la loi sur les ressources en eau du Canada dans sa forme actuelle. La principale, c'est que le gouvernement, en vertu de la loi sur les ressources en eau du Canada...

**M. Barnett:** L'honorable député me permettrait-il de poser une question?

**M. Aiken:** Oui, certainement.

**M. Barnett:** En écoutant parler le député, j'ai cru comprendre qu'il était en faveur du bill tel qu'il est proposé. J'ai remarqué que lorsque le député s'est levé et a obtenu la parole, le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) était aussi debout. Je me demande si le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken), à condition de pouvoir nous entendre avec le député d'Ottawa-Ouest, serait d'accord avec moi pour que nous nous abstenions de parler, si ce député proposait à la Chambre un vote sur le bill après avoir terminé son exposé.

**M. Francis:** Monsieur l'Orateur, en vue d'apporter des éclaircissements, je voudrais faire quelques remarques à la Chambre.

**M. Aiken:** On ne peut qualifier cette question de légitime. Néanmoins, je comprends l'intention de celui qui l'a posée. Si l'on souhaite que je me taise et que je reprenne mon siège, je vais le faire à l'instant.

**M. Peters:** La suggestion dépendait du consentement des libéraux de mettre la question aux voix, consentement qu'ils semblent refuser.

**M. Aiken:** Toutefois, j'allais terminer mes remarques. Je pense que ce bill, dans la forme où il a été présenté, donnerait plus de poids à la loi sur les ressources en eau. Les deux raisons que j'allais invoquer sont les suivantes: premièrement, ce bill ferait de la pollution une infraction à l'échelle nationale et, deuxièmement, permettrait au gouvernement fédéral d'exercer des pouvoirs qu'il possède. Ces pouvoirs seraient inscrits dans la loi